

# FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Référent du stage	Géraldine LEVIER 02.43.24.20.93 geraldine.levier@cdg72.fr
Coût du stage	<b>48,00€ / agent</b>
Durée	<b>3h30</b>

## Contexte réglementaire

Le Code du Travail indique que des exercices doivent être effectués pour apprendre au personnel à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les manœuvres nécessaires. De ce fait, cela signifie que la formation à la manipulation des extincteurs est obligatoire.

## Objectifs

Répondre aux obligations réglementaires en matière de formation. Cette formation doit permettre aux agents de :

- Mieux appréhender le feu, les causes d'apparition et les modalités de propagation
- Savoir se comporter en fonction de la nature et l'ampleur du sinistre.
- Être capable d'utiliser le ou les moyens les mieux adaptées pour éteindre un début d'incendie.
- Savoir quand alerter.

## Contenu de la formation théorique

- Le triangle du feu
- Les classes de feux
- Les procédés d'extinction
- La propagation du feu et les fumées (toxicité)
- La conduite à tenir en cas de début d'incendie
- L'alerte, l'alarme et l'évacuation des locaux
- Analyse des exercices

## Contenu de la formation pratique

- Mise en place d'exercices d'extinction sur un générateur de flammes, avec différents types d'extincteurs mis à disposition par l'organisme de formation.

## Dispositif d'évaluation

Evaluation réalisée à l'issue de la formation par tour de table et par questionnaire de formation. Un support détaillé de la formation sera remis à chaque participant par l'organisme de formation accompagné d'une attestation de formation nominative.